



La Celle Saint-Cloud

Accusé de réception en préfecture :
078-217801265-20230830-ARR2023-84-AR
Date de télétransmission : 31/08/2023
Date de réception préfecture : 31/08/2023

République Française
Département des Yvelines

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

N°2023.84

78170

**ARRETE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE
DECLASSEMENT D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL**

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud, Vice-président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment les articles L. 141-3 et R. 141-4 et suivants,

Vu la délibération du 12 juin 2023, autorisant le lancement d'une procédure de déclassement par anticipation du domaine public et d'une enquête publique préalable au déclassement du domaine public routier pour l'aménagement du Cœur de Ville,

Considérant la nécessité de désigner un commissaire enquêteur dans le cadre d'une enquête publique de déclassement du domaine public routier communal,

ARRETE :

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur le déclassement d'une emprise du domaine public routier communal, pour une durée de 15 jours, à compter du vendredi 15 septembre 2023 à 8h30 jusqu'au jeudi 29 septembre 2023 à 17h00.

Article 2 : Monsieur Alain CLERC, est désigné par Monsieur le Maire en qualité de commissaire enquêteur.

Article 3 : Le dossier d'enquête publique, sous format papier, comprenant notamment une notice explicative, la délibération de mise à enquête publique, les documents d'arpentage ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront mis à disposition en Mairie de La Celle Saint Cloud (8^E avenue Charles de Gaulle), au service urbanisme, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, et à l'accueil de la mairie les samedis de 9h00 à 12h00. Chacun pourra, pendant la durée de l'enquête publique, prendre connaissance de ce dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet ou les adresser à Monsieur Alain CLERC, Commissaire enquêteur, par écrit, à l'adresse suivante : Service Urbanisme de la commune de la Celle Saint-Cloud, à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, 8E avenue Charles de Gaulle, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD ou par voie dématérialisée, à l'adresse suivante : declassement-dpr-enquetepublique@ville-lacellesaintcloud.fr

Article 4 : Le dossier d'enquête publique sera également consultable en ligne sur le site Internet de la ville (www.lacellesaintcloud.fr, « rubrique Grands Projets »).

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage, sur les panneaux d'affichage administratif communaux, sur le site du projet et sur le site internet de la commune, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique.

Article 6 : Le commissaire-enquêteur recueillera en personne les observations du public dans un local dédié, situé près de l'accueil de l'Hôtel de Ville, 8^E avenue Charles de Gaulle, aux jours et horaires suivants :

- Vendredi 15 septembre 14 h à 17 h
- Vendredi 22 septembre 14 h à 17 h
- Vendredi 29 septembre 14 h à 17 h

Article 7 : Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant celle-ci ; la demande est à adresser au Service Urbanisme de la commune de La Celle Saint-Cloud.

Article 8 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Ce dernier disposera d'un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête pour transmettre au maire de la commune de La Celle Saint-Cloud le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 9 : Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, à la Mairie de La Celle Saint-Cloud, au service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, et à l'accueil de la mairie les samedis de 9h00 à 12h00 ainsi que sur le site internet de la Ville, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 10 : Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera adressée, par le Maire, à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Article 11 : A l'issue de l'enquête publique, le déclassement sera approuvé en Conseil Municipal.

Article 12 : La personne responsable du projet est la commune de La Celle Saint Cloud représentée par Monsieur Olivier DELAPORTE, son maire, domicilié en cette qualité à l'Hôtel de Ville. Toute information pourra être demandée au Service Urbanisme de la commune de La Celle Saint- Cloud.

Article 13 : Le Maire et le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Celui-ci fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 14 : Ampliation de cet arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 30 août 2023.



Le Maire
Olivier DELAPORTE
Vice-président de Versailles Grand Parc